

# Syndicat de Gestion Forestière des Bois de la Bastière

## *Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 8 août 2024*

Le huit août deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du Syndicat de gestion forestière des Bois de la Bastière, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SAMAIN Philippe, en séance ordinaire

<b><u>Nombre de conseillers :</u></b> En exercice : 9 Présents : 5 Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 5	<b><u>Présents :</u></b> SAMAIN Philippe, SOUSSIN Jean-Michel, GUILLOT Annie, TARDY Pascal, MASSE Gérard,  <b><u>Absents :</u></b> SANTOLINI Benoît, BRODU Fabien, CELERIER jacky (excusé – pouvoir SAMAIN Philippe), TAUNAY Patrick
---	--

<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> GUILLOT Annie	<b><u>Séance ouverte à :</u></b> 18h30
<b><u>Auteur de l'acte :</u></b> SAMAIN Philippe	<b><u>Arrêté par le comité syndical le :</u></b>
<b><u>Convocation envoyée le :</u></b> 31 juillet 2024	
<b><u>Affichage de la convocation le :</u></b> 31 juillet 2024	<b><u>Date de publication sur le site internet :</u></b> 12 août 2024

\* \* \* \* \*

### Ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 20 mars 2024
- ↳ Convention de mise à disposition d'une partie des Bois de La Bastière à l'Association « Les Archers d'Hélène » Club de tir à l'arc
- ↳ Convention de mise à disposition des Bois de La Bastière pour diverses manifestations
- ↳ Information concernant la randonnée du 22 septembre 2024 organisée par le Département
- ↳ Questions diverses

\* \* \* \* \*

### **Adoption du Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 20 mars 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **● *Convention de mise à disposition d'une partie des Bois de La Bastière à l'Association « Les Archers d'Hélène » Club de tir à l'arc***

Monsieur le Président informe que plusieurs points de la convention signée avec l'Association « Les Archer d'Hélène » ne sont pas respectés :

- Calendrier des entrainements et concours non fournis
- Des déchets de cibles sont restés sur place dans l'ancienne zone
- La signalétique n'est pas mise en place

- L'entourage bois des cibles n'a pas été réalisé
- Des véhicules motorisés accèdent et se déplacent dans les bois sans que le syndicat ne soit prévenu

De ce fait, Monsieur le Président propose de ne pas renouveler la convention et d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à l'Association.

### ● **Convention de mise à disposition des Bois de La Bastière pour diverses manifestations**

Monsieur le Président informe qu'il a reçu des demandes de personnes privées pour réaliser des balades dans les bois de la Bastière et notamment des sophro'balades.

Il semblerait que certaines balades se sont effectuées à titre onéreux sans que le Syndicat n'en ai eu connaissance.

De ce fait, Monsieur le Président propose de demander une participation financière et de mettre en place une convention d'utilisation des Bois afin de cadrer et de limiter ces activités.

Lors de la prochaine réunion, le projet de convention sera étudié et une délibération sera prise afin de fixer les tarifs d'utilisation des Bois de La Bastière.

### ● **Information concernant la randonnée du 22 septembre 2024 organisée par le Département**

Monsieur le Président informe que les Bois de La Bastière sont officiellement classés Espace Naturel Sensible (ENS) actif. A cet effet, le Département organise une grande sortie à l'occasion des journées du patrimoine, le 22 septembre 2024. Nous sommes en attente d'informations complémentaires.

### ● **Questions diverses**

Chaque commune devra prendre un arrêté interdisant certaines pratiques dans les bois (barbecue, feu, quad, véhicules motorisés, camping sauvage...).

La séance est levée à 19h35.

**Le Président,  
Philippe SAMAIN**

**La secrétaire de séance,  
Annie GUILLOT**